



# PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022

05160 PONTIS  
Tel : 04.92.44.26.94  
[mairiedepontis@wanadoo.fr](mailto:mairiedepontis@wanadoo.fr)  
[www.pontis.fr](http://www.pontis.fr)

- Monsieur le Maire ouvre la séance à **18h30** et constate que le quorum est atteint.
- Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil SARRAZIN Christian est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021.

**Présents** : Messieurs FLUCHERE Frédéric, SARRAZIN Christian, GINESTET Jean, IMBERT Jean-Claude, FERDINAND Jean-Marie,

**Absente excusée** : Madame BOQUELET donne son pouvoir à Monsieur FERDINAND Jean-Marie

**Secrétaire de séance** : Monsieur SARRAZIN Christian.

*-Monsieur le maire ouvre la séance en présentant à tous, ses meilleurs vœux de santé et de bonheur et la réalisation de tous les projets individuels et collectifs. L'ensemble des conseillers s'associe pour présenter aussi leurs vœux aux pontissois.*

*-Monsieur le maire informe également l'ensemble du conseil de la titularisation, en qualité de fonctionnaire de Marjorie Pape. Pour cela, elle a dû suivre pendant l'année un grand nombre de formations et ce malgré tout le travail qui restait à faire au sein de la commune. Il tient à remercier vivement celle-ci pour son engagement au sein de notre communauté, de sa disponibilité et de la compétence dont elle fait preuve quotidiennement. Monsieur le maire rappelle que ce poste de secrétaire est un poste très polyvalent, il demande des connaissances très différentes, qui vont de l'état civile à la comptabilité en passant par l'urbanisme, les élections et plus... Ce sont des postes passionnants mais difficiles de par la quantité de connaissance qu'il faut avoir et mettre à jour d'une façon régulière. Marjorie Pape est rentrée en 2015 à 8h par semaine, son poste a évolué dans le temps, il est aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement de notre commune. L'ensemble des conseils s'associe pleinement pour la remercier.*

**2022-01**

## **OBJET : DEMANDE UNE AIDE FINANCIERE POUR LA REHABILITATION ET L'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE.**

Le Maire,

**EXPOSE** aux membres du Conseil Municipal que suite à la délibération n°2021-47 concernant la réhabilitation et l'agrandissement de la mairie, il est nécessaire de refaire une nouvelle demande au titre du FODAC pour l'année 2022 car notre demande de 2021 n'a pas été accordée.

**DIT** que le montant des travaux s'élève à 67 985,70€ HT

**DIT** qu'il convient de déposer une demande de subvention au Département 04 au titre du « FODAC 2022 » pour la réhabilitation et l'extension de la mairie.

**PROPOSE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux local mairie	48 985,70€ HT	DETR 2022 (Etat) 51,17 %	34 791,42€
Travaux escalier	9 000,00€ HT	FODAC 2022(Dépt 04) 28,83%	19 597,14€
Achat terrain	10 000,00€ HT	Autofinancement 20 %	13 597,14€
<b>Total des dépenses</b>	<b>67 985,70€ HT</b>	<b>Total recette</b>	<b>67 985,70€</b>

**Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **DEMANDE** une subvention au Département 04 au titre du FODAC 2022, une subvention de 28,83 % du projet ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget communal 2022

**2022-02**

**OBJET : DEMANDE D'UNE MAITRISE D'OEUVRE.**

Monsieur le Maire,

**EXPOSE** aux membres du Conseil Municipal que la maison qui est situé sur la parcelle A134 au lieu-dit « les Chappas » a été mise en péril imminent. Après avertissement adressé au propriétaire, et une demande à la juridiction administrative compétente. Celle-ci a nommé un expert qui a examiné les bâtiments et a dressé un constat.

Un rapport sur l'état de péril a été réalisé.

**DONNE LECTURE** de la conclusion à la suite de l'expertise de l'ouvrage, situé sur la parcelle cadastrée A n°134, lieu-dit « Les Chappas » - 05510 Pontis, en limite du domaine public. L'expert a constaté que cet immeuble présentait, au niveau de sa structure, d'importants désordres. Après avoir examiné le bâtiment depuis l'extérieur comme de l'intérieur, il a constaté que la toiture et les maçonneries présentaient de multiples dégradations et désagréments. Le péril est grave et imminent.

L'ensemble des travaux décrits dans le rapport devra impérativement avoir démarré au plus vite, en tout état de cause avant fin décembre 2021, et être achevés avant mars 2022. Faute d'une intervention effective des propriétaires, 3 semaines après la mise en demeure de la Mairie, cette dernière devra mettre en œuvre les mesures conservatoires nécessaires, aux frais du propriétaire. Sur place, l'expert a procédé à 63 prises de vue représentant un volume de stockage de 262 Mo, disponibles sur demande.

**DIT** qu'il convient de demander à un maître d'œuvre de suivre l'avancement des travaux.

*Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **APPROUVE** la conclusion de l'expert ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, solliciter toutes les autorisations
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et les documents de toute nature nécessaire à la réalisation.

**2022-03**

**OBJET : ONF PROGRAMME D'ACTION POUR L'ANNEE 2022.**

Monsieur le maire,

**INFORME** les membres du Conseil Municipal que l'Office National des Forêt nous a fait parvenir, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Les travaux proposés concernent :

- Travaux sylvicoles :	1 840,00€ HT
- Création de périmètre :	2 340,00€ HT
- Travaux d'infrastructure :	1 560,00€ HT

*Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **APPROUVE** les travaux sylvicoles pour 2022 d'un montant 1 840,00€ HT

- **APPROUVE** les travaux d'infrastructure pour 2022 d'un montant de : 1 560,00€ HT
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2022 pour un montant de 1 840,00€ HT en investissement et 1 560,00€ HT en fonctionnement.

*Monsieur Jean GINESTET, explique le programme d'action préconisé par l'ONF.  
Un rendez-vous avec l'ONF sur le terrain précisera le compte tenu de ces différents travaux.*

2022-04

#### **OBJET : REMBOURSEMENT AU MAIRE DES FRAIS ENGAGES**

Monsieur le Maire,

**PRECISE** aux membres du Conseil Municipal qu'il a dû faire certains achats pour les fêtes de Noël et qu'il a dû agir dans l'urgence en achetant des autotests en pharmacie suite au développement rapide de l'épidémie du Covid 19 et à l'arrivée massive de pontissois pour les fêtes de fin d'année.

**INFORME** qu'il a fait l'avance des frais.

**DIT** que les autotests sont en mairie et qu'ils peuvent être distribués à la population si besoin.

**PROPOSE** que la commune rembourse le Maire.

*Où cet exposé et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés le maire s'abstient*

- **ACCEPTE** la mise en place du remboursement, au Maire, des frais engagés pour l'achat des bons et des autotests.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la protection des concitoyens.

#### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire,

**INFORME** qu'il convient de délibérer sur ce sujet au prochain conseil car nous n'avons pas reçu les devis.

**Levée de la séance à 19h14**

Questions diverses :

#### Planning des travaux

-Le point est fait sur l'ensemble des travaux à réaliser cette année ou en 2023 en fonction de l'octroi des subventions.

Pour mémoire, il est rappelé les principaux projets :

- ✚ Mise en place des périmètres de sécurités immédiats pour les captages,
- ✚ Aménagement de la bibliothèque en buvette, en lien direct avec le musée
- ✚ Aménagement des parkings aux chevaliers/notaires, aux Sartres et au col de Pontis
- ✚ Mise en place du clocher de la chapelle aux Chappas
- ✚ Construction de WC handicapé sur le côté de la mairie

Il s'agit là des principaux chantiers qui ne tiennent pas compte de l'aménagement de la place en fonction du résultat de la cour d'appel, concernant le cimetière.

-Nous sommes toujours en attente de l'enfouissement de la ligne téléphonique et de l'alimentation électrique au quartier de l'église ainsi que de l'enfouissement du réseau électrique et de l'alimentation en eau de la forêt de St Canis.

-Prix au m<sup>2</sup> achat DUP

Achat par la mairie, des différents terrains concernant les périmètres immédiats de sécurité  
Après débat entre les conseillers et à l'unanimité des membres, il a été décidé de racheter l'ensemble des terrains sur la base d'1€ du m<sup>2</sup> au lieu des 0,60€ proposé par l'hydrogéologue.

-Le Maire et l'ensemble des conseillers regrettent vivement le fait qu'il n'y ai pas de possibilité de se rencontrer autour d'un gâteau des rois, comme les années antérieures, ils espèrent tous que cela va enfin pouvoir se régler, en étant optimiste dans les prochains mois.

Compte rendu